

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DÉTENUE AU SECRET EN CHINE

On est sans nouvelles de la défenseure chinoise des droits des femmes Su Changlan depuis qu'elle a été arrêtée par la police le 27 octobre. Il est à craindre que sa détention ne soit liée aux commentaires qu'elle a publiés en ligne pour soutenir les manifestations à Hong Kong. Les autorités refusent de révéler où elle se trouve à son mari et à son avocat, et elle risque de subir des actes de torture et des mauvais traitements.

La militante **Su Changlan** a été interrogée par la police à Foshan, dans le centre de la province du Guangdong, à deux reprises en septembre, après qu'elle a publié des commentaires sur les réseaux sociaux en soutien aux manifestations pro-démocratie organisées à Hong Kong. Le 27 octobre, elle a été interpellée à son domicile par des policiers afin d'être interrogée au poste de Guicheng, à Nanhai (Foshan). Elle était soupçonnée d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public », infraction passible de cinq ans d'emprisonnement, qui est souvent utilisée pour faire taire les défenseurs des droits humains et les détracteurs du gouvernement.

L'époux de Su Changlan s'est rendu au poste de police local et au bureau de la Sécurité publique de Foshan le 28 octobre, afin de se renseigner sur sa situation, mais les autorités ont refusé de révéler où elle se trouvait. Des agents du Bureau des plaintes au bureau de la Sécurité publique ont assuré que la famille aurait une réponse à sa requête dans les 60 jours. Le 31 octobre, la famille s'est rendue au centre de détention du district de Nanhai, mais a été informée que Su Changlan n'y était pas détenue. La torture et les mauvais traitements demeurent endémiques dans tous les lieux de détention en Chine, et le risque est encore renforcé pour les personnes qui ne sont pas autorisées à voir leur famille ni à consulter un avocat.

Militante bien connue dans le sud de la Chine, Su Changlan a déjà été placée en détention à plusieurs reprises en raison de ses activités pacifiques pour la défense des droits des femmes, sur des questions comme le planning familial et les violences au sein du foyer.

Au moins 94 personnes sont détenues en Chine continentale, dont une dizaine dans la province du Guangdong, pour avoir affiché leur soutien aux manifestations en faveur de la démocratie à Hong Kong qui ont commencé le 26 septembre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à révéler immédiatement où se trouve Su Changlan et à préciser son statut juridique ;
- invitez-les à garantir sans délai qu'elle puisse recevoir des visites régulières de sa famille et consulter sans restriction un avocat, et qu'elle soit protégée contre la torture et les mauvais traitements ;
- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues uniquement pour avoir soutenu sans violence les manifestations en faveur de la démocratie à Hong Kong.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2014 À :

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Foshan

Jiang Kaixin
Foshan City Public Security Bureau
No. 8 Lingnan Dadaobei, Shanchengqu
Foshan City, Guangdong Province
République populaire de Chine
Formule d'appel : Dear Director,/
Monsieur,

Directeur du centre de détention du district de Nanhai

Nanhai District Detention Centre
Shishan Zhaoda Management Zone
Foshan City
Guangdong Province
République populaire de Chine
Formule d'appel : Dear Director,/
Monsieur,

Directeur du bureau de la Sécurité publique de la province du Guangdong

Li Chunsheng
Guangdong Provincial Public Security Dpt
No. 97 Huanghualu
Guangzhou City, Guangdong Province
République populaire de Chine
Courriel : xf@gdga.gov.cn,
info@gdga.gov.cn
Formule d'appel : Dear Director,/
Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DÉTENUE AU SECRET EN CHINE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au moins 94 personnes ont été placées en détention en Chine continentale depuis qu'ont débuté les manifestations pro-démocratie à Hong Kong le 26 septembre, pour avoir exprimé leur soutien via les réseaux sociaux, s'être rasé la tête en signe de solidarité avec les manifestants ou pour avoir prévu de se rendre à Hong Kong pour rejoindre le mouvement. Certaines ont depuis été libérées. Ces événements s'inscrivent dans la plus vaste lutte menée par les autorités chinoises pour empêcher tout débat ou tout signe de soutien concernant ces manifestations. Les censeurs gouvernementaux tentent de supprimer d'Internet toute mention positive des manifestations, tout en obligeant les journaux et les chaînes télévisées à n'évoquer que les récits sur le mouvement de protestation approuvés par l'État.

Le fait d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » (article 293 du Code pénal chinois) est un chef d'inculpation passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement, si la personne concernée commet des actes nuisant à la quiétude et troublant ainsi l'ordre public, tels que prendre de force ou réclamer, endommager, détruire ou occuper des biens publics ou privés, avec de graves conséquences, ou nuire à la quiétude dans un lieu public, troublant ainsi fortement l'ordre public dans cet endroit, etc. Tout individu rassemblant d'autres personnes et commettant de façon répétée des actes nuisant sérieusement à l'ordre public s'expose à une peine de prison comprise entre cinq et 10 ans.

Nom : Su Changlan

Femme

AU 275/14, ASA 17/054/2014, 4 novembre 2014